CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Le Journal de la Feuille a vol'ment.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins encore que celui qui voudra suspendre son abonnement n'ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration du mois courant.

Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Ils seront pas dans une seule langue. Le prix est de DEUX PIASTRES pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquentes.

Les Avis qui seront publiés par intervalles seront payés à raison de une piastre par chaque langue et par chaque publication.

Les Avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de solliciter un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Motte à la Nelle.—Orléans.

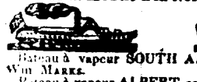

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Cats WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MALEPPA, capit. JOSEPH CURRAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour frêt passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fev 26 et 29, Nouvelle Levée.

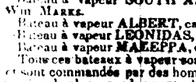

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement, le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du soir. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

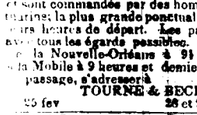

AVIS—Pour Mandeville et Madisonville—Le steamboat Delta, capitaine Sheridan partira chargé de porter la malle à Madisonville, les propriétaires sont obligés de changer les jours et les heures de départ qui seront à savoir comme suit:

Le lundi, à 9 heures du matin partira du railroad pour Mandeville et Madisonville, et quittera ce dernier endroit le mardi à 9 heures du matin et touchera à Mandeville à 10 heures.

Le mercredi à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville et quittera ce dernier endroit le jeudi à 9 heures du matin et sera à Mandeville à 10.

Le vendredi à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville, et quittera ce dernier endroit le samedi à 9 heures du matin et sera à Mandeville à 10.

Le samedi partira à l'arrivée du char de 4 heures de Lafayette midi pour Mandeville, seulement et reviendra de suite.

Le dimanche partira à l'arrivée du char de 8 heures du matin et quittera Mandeville le même jour à 5 heures et demi après midi.

3 août—6 J. DAVIS.

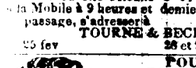

AVIS.

LE paquebot du lac Alert, capitaine Chl. Walker, partira du Rail Road, tous les Mercredi et Samedi immédiatement après l'arrivée des chars de six heures de l'après midi, pour la Baie St Louis, Passe Christian, Bolexi, Est et Ouest Pascagoula. TOURNE & BECKWITH, Agents.

1 août

POUR MOBILE—Le bateau-vapeur SOUTH ALABAMA, capt. Aldrich, partira du Rail Road, Dimanche prochain 11 du courant immédiatement après l'arrivée du char de midi, pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. TOURNE & BECKWITH, Agents.

11 août

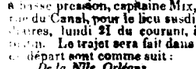

Le nouveau et superbe bateau-vapeur MOBILE, partira du Rail Road, Lundi le 14 du courant, immédiatement après l'arrivée des chars de midi, pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires revenant au Rail Road avant 6 heures du même soir. TOURNE & BECKWITH.

13 août agents.

Le bateau à vapeur Columbia, capitaine Thos. Clark, fera ses trajets régulièrement au Bayou Sara, les mercredis, commençant mercredi prochain le 10 du courant.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue du Canal. 10 août—2s

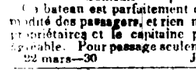

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine D. Labouisse, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. Il retournera et quittera Plaquemines pour St. Martinsville. Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour frêt ou passage s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co.

Août 42 & 43, Nlle Levée.

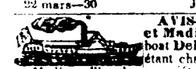

Voyage de Plaisir le Dimanche.—Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et sera Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

août 28 & 29 Nlle. Levée.

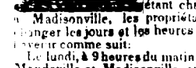

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mercredis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heure du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour frêt ou passage, s'adresser

TOURNE & BECKWITH.

5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

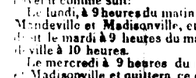

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swisher, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanches et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine, à [21juin] JOHN KILSHAW JR.

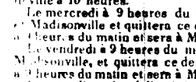

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JACQUES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les mardis et samedis, afin que les passagers d'barqueni le même jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

MAUNSEL, WHITE & Co. rue Gravier.

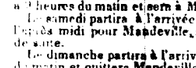

POUR BOSTON—Le bon brick HARRIET, du port de 250 tonneaux, ayant deux tiers de son chargement engagé, partira sans délai pour balance de frêt, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Julie, faubourg St Marie, ou à

HARROD & QUARLES,

13 août rue de la Douane no 24.

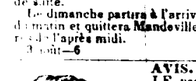

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer le Chester, le paquebot régulier A 1 barque HERCULES, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JAMES REED & Co.

7 août no 35 rue Royale.

POUR NEW YORK—Le brick CAMILLA, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à

14 août R. GRONING & Co.

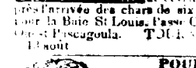

POUR N. YORK—Le 15 courant. Le beau navire paquebot ALABAMA, capitaine Lane, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser à bord vis à vis l'Hôtel des Monnaies ou à

JAMES REED & Co.

10 août rue Royale No. 35

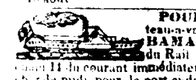

POUR PHILADELPHIE—15 courant. Le navire paquebot CHESTER, capt Wm. Watson, partira pour le port ci-dessus, pour frêt ou passage (ayant de beaux emménagement) s'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel des Monnaies ou à

JAMES REED & Co.

10 août rue Royale No. 35

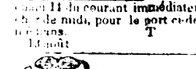

POUR PHILADELPHIE, sous peu. —Le navire paquebot Chester, Capt. Wm. Walton, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai; pour frêt ou passage ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser à bord ou à

J REED & co,

1 août No 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Barton, du port d'environ 2,200 barils, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à

HARROD & QUARLES,

27 juil no. 24 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.

Le barque fine suédoise A. L., doublée et chevillée en cuivre FERGUS, capitaine J. Comforth, ayant les trois quarts de son chargement engagé et allant à bord, partira sans délai. Pour frêt d'environ 500 balles coton, s'adresser à

WILLIAM VANCE.

10 août rue de la Douane No. 18

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.

Le Brick Français LEONIA, capitaine Mahorras, partira le 15 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à

R GRONING & Co.

3 août

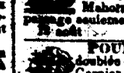

POUR TAMPICO.—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre, Créole, capt. Cormier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu; pour balance de frêt ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à

JOHN CROSBY,

5 août Rue du Camp No 38

POUR MATAMORAS.

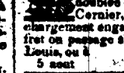

La belle goëlette HALCYON, capitaine Dickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour frêt de 200 barils ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à

M S CUCULLU, LAPEVRE & Co.

13 août

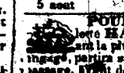

Pour la Baie de Matagorda,—paquebot régulier.—La goëlette fine roûtière doublée et chevillée en cuivre Wm. Francen, capitaine Wm. Waits, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

19 août W. BRYAN, 36, Vieille Levée.

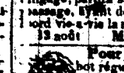

Pour la Vera Cruz—La belle goëlette américaine, doublée en cuivre WATERWITCH, sera prête à prendre son chargement pour le port ci-dessus, dans 10 ou 12 jours de cette date Pour frêt ou passage, s'adresser à

2 août—9 JOHN A. MERLE & Co.

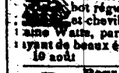

POUR CAMPECHE (le 15 août)—Le brick français Les Trois Freres, du port de 170 Tonneaux, doublé et chevillé en cuivre. Pour frêt de 500 barils ou passage s'adresser au capitaine Blasi, à bord, vis à vis la rue St. Philippe ou à

9 juil R. A. LEFEBVRE, 30, rue Toulouse.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot Thomas Gener, Capt. Watson, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour frêt de 300 barriques ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capt à bord ou à

5 août R GRONING & co

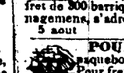

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment.—Pour frêt ou passage, s'adresser au capt. Farwell, à bord ou à

20 juil R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capit Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant des beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à

27 juil J PRATS & fils.

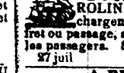

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à

23 juil HARROD & QUARLES.

A Frêter ou à Louer—Le navire double et chevillé en cuivre ELEANOR, capitaine J Derry, du port de 300 tonneaux. S'adresser à bord ou au no. 84, rue du Canal. 6 août—3

VINS—200 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne; 150 do marguerite; vieux sherry en quarts et en demi pipes, à vendre par

JULES LE BLANC & CO.

27 juil no. 103 rue Royale.

AVIS—Les acquéreurs des lots de terrains derrière la ville d'Alabama, vendus par moi à l'encan le 28 juin dernier, sont priés de passer au bureau de M. Wm. Christy, not. pub. avant lundi le 15 courant, afin de remplir les conditions de vente; autrement ils seront considérés comme abandonnant leur droit audit terrain. 13 août—2 JOHN M. BACH.

AVIS—Monsieur L. H. Newton, acquéreur de l'esclave Henriette appartenant à la succession de M Bosque, et vendue par M. E. Piatt, Sr. le 6 avril dernier est prié de passer au bureau de Carlisle Pollock, not. pub. à déduire dans les dix jours du présent afin de remplir les conditions de la vente, autrement ladite esclave sera vendue de nouveau à sa folle enchère.

13 août

AVIS AU PUBLIC—Vu que mon épouse Elizabeth Wilson, née Elizabeth Counsell, a abandonné mon lit et ma demeure sans aucune raison légitime, et qu'il m'a manqué une somme d'argent et plusieurs autres objets peu de moments après son départ Je préviens le public de ne point lui faire de crédit, car je ne serai responsable pour aucune dette qu'elle pourra contracter.

13 août—3 FRANK WILSON.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire William Tell, de Bordeaux.

662	caisses vin fin	Montferrand,
12	do	Graves Palence
12	do	Saint Emilion,
4	do	St. Estèphe
2	do	St. Julien, 1827
4	barriques do. Médoc,	1833
10	tierçons vieux cognac de 40 gallons,	
32	demi barriques vin blanc Sauterne,	
12	caisses liqueurs assorties superfines de Chartreuse,	
1	caisse de 24 paniers anisette superfine,	
20	demi barriques vinaigre blanc, 1ère. qualité,	

En Magasin :

50	caisses vin rouge St. Julien M. Doc 1828
45	do do supérieur Carrère Lis. Médoc
3	barriques do supérieur Carrère Lis. Médoc

BONNERON & CA. FRERE,

12 août—3 Nlle. Levée, entre Ursulines et Hôpital

5 BALLES mousseline unie et brodée pour meubles, magnifiques piqués. Percales, Jacannas et 18 douzaines paires de bas, le tout de fabrique anglaise, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Criterion, venu du Hâvre, et à vendre par

12 août—3 J. VATINEL,

rue du Camp no 36, maison Cazeau & Bijotat.

AVIS—Le sieur Paul Lauteau s'étant rendu adjudicataire des trois terrains situés dans l'îlot no 36 de la division Dousson, au faubourg Washington vendus par le ministère de M. Barnett Sr. encanteur, le 27 juin dernier, est requis d'aller passer sa vente en l'étude de M. W. Boswell, notaire; faute de quoi les susdits terrains seront revendus à sa folle enchère dans les dix jours qui suivront cet avis. 12 août—3

VOLE dans la nuit du 8 au 9 un billet tiré par Ramiri Bunel, en faveur de et endossé par Allain et Duplessis, daté le 25 mars 1836 et payable en tout décembre prochain, pour la somme de $1279,87.

Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet dont le paiement a été arrêté. 10 août—3

$200 DE RECOMPENSE—Le magasin des soussignés ayant été enfoncé la nuit dernière, des pièces de toile, de l'argent ainsi que d'autres objets leur ayant été volés, la récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des voleurs et le recouvrement des marchandises.

ALLAIN & DUPLESSIS,

10 août-6 17, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné.

200	caisses eau de fleur d'orange grand modèle.	
200	do	vin vieux de Tarel,
100	do	Champagne 1ère qualité,
100	do	liqueurs superfines assorties,
50	do	extrait d'absynthe,

Et un grand assortiment de vin en bariques et en caisses.

Plus ayant droit au drawback: drape de Saxe, indiennes françaises et suisses, chambergulles, mantilles, alepines, bretelles en gomme élastique et couvertures à nègres.

12 août OSMIN BIGOURDAN.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire William Tell, de Bordeaux.

662	caisses vin	St. Estephe,
800	do	do St. Julien,
482	do	do Margaux,
253	do	do Lafitte,
400	do	do Château Margaux,
29	do	do Haut Sauterne,
40	barriques	vin Montferrand,
20	do	do vieux Médoc
30	demi barriques	vin blanc Haut Barsac,
25	do	do do Sauterne
25	do	do do Graves,
10	tierçons	eau de vie cognac, 4e. preuve, marque A. Dussaut, jr.
5	demi-pipes	eau de vie cognac fine champagne
5	quart de pipes	eau de vie do de
12	demi-pipes	eau de vie cognac fine champagne, marque Maglory,
500	paniers	anisette surfine,
10	caisses	extrait d'absynthe,
10	do	crême de noyau,
20	caisses	eau de vie de Dantzick
50	do	liqueurs superfines
6	caisses	maraschin
5	caisses	bouteilles blanches.
4	caisses	modes de Paris et élégans chapeaux pour dames, DUSSAUUT, fils aîné

12 août rue Toulouse. no 9.

75 BARRIQUES Eau de vie 1ère. preuve, 40 do Genièvre, 25 do huile de baleine, rafinée; 100 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par

5 août VILLATE et TOLLEDANO, Vielle Levée No 56.

AVIS—Le bateau à vapeur Merchant capitaine Baker, sera détenu pour réparation, jusqu'à samedi prochain 6 courant, et il partira ce jour, pour la Mobile, Pensacola et les autres ports intermédiaires, après l'arrivée des chars de 7 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

5 août JOHN KILSHAW Jnr.

EN débarquement du brick Criterion du Havre, 1200 chaudières françaises assorties, de 1 à 60 pointes. J. LABADIE.

5 août rue de la Levée.

EN débarquement du navire Ohio de Philadelphie 5 pots pour renduire, verres à vitres assortis, de 8 × 10 à 12 × 14; chevalets pour scier le bois, cadres pour scie, rotissoirs en fer-blanc, sucriers en ferblanc verni, grecques, fromagères huiliers, écumoirs, &c. &c. J. LABADIE.

5 août rue de la Levée No. 59

ON DEMANDE des actions de la Banque des Citoyens. ED. GOTTSCHALK,

5 août Courtier

CHARLES H. GRANT & Co.

No. 48, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de

MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.

Choisis en acajou, érable, bois de fantaisie, etc, miroirs, glaces, marbres en onix, en mosaïque, en petits damiers, &c.

19 av

JAMES LILLY—Peintre du bassin, enseigne aux siens remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et ose lui dire toujours de continuer leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes poignées de main à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (8 août)—6m)

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille.

27 caisses Serrures françaises assorties de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné.

27 juillet E L BERNARD.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION Langmuir.—Vente par le régister des testamens—Mardi, le seizième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du onze juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Robert Langmuir, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro douze, situé au faubourg Saulet, dans l'Ilet numéro neuf, mesurant trente pieds plus ou moins de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure anglaise, la ligne qui sépare ce lot de terre du lot no treize, appartenant à feu Robert McDowell, est la séparation et le mur central d'une double maison en briques à étage, bâtie par ledit McDowell et ledit défunt, et ledit Robert McDowell a consenti à ce que cette ligne fut établie par acte de vente devant William Christy, notaire public, en date du vingt sept mars, mil huit cent trente deux; sur lequel dit lot de terre est construite une maison en briques à étage, cuisine et dépendances.

Conditions de la vente: Huit cent cinquante piastres payables comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

15 juil W F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION Striker.—Vente par le régister des testamens.—Lundi, le quinzième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Richard A. Striker, l'esclave nommé Jackson alias William Jackson, nègre âgé d'environ cinquante cinq ans. Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 juil

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu J. W. Farrell.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles Edward Rawle curateur de la succession de feu J W. Farrell ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, et son cautionnement ne serait point annulé. Par ordre de la cour.

8 août W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Knettle a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Jacob décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour

W. F. C. DUPLESSIS,

8 août Régister des testamens

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de Navigation d'Orléans.

10 août 1836.

LA place de Secrétaire et Trésorier de la Compagnie étant vacante, par la résignation de M Samuel Morgan, une élection sera faite lundi, 15 août.

Les candidats adresseront leurs demandes à la direction avant le jour fixé. 12 août

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui a Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.

27 juil—$7 EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sinnett,
S. W. Oakey,
James Carrell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—$7

A LOUER.

UNE belle maison en briques à deux étages, et très commode, située à l'encoignure des rues du Maine et Dauphine. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à

J. E. LAVIT,

12 août—3 à la banque d'Carrolton.

ON demande une maison pour une petite famille, située dans un bon voisinage. S'adresser par lettre à O P au bureau de cette feuille. 13 août—2

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre)

Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux citernes, écurie, nombres de dépendances, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra peu soin le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDR. WS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, citerne, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars—7 A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.

S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,

26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 13, rue de la Douane. 13 juin—$7

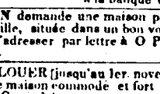

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 25 juillet 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes le dimanche, 28 août, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

L'inspection sera faite à 8 heures et demie très précises.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade leur commission, afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.

Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général commandant la légion. D. AUGUSTIN,

25 juil Aide-de-camp.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Messrs. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1835, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $8,486, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.

4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas annulées et annullés.

Donné sous ma propre signature, et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendence des Etats Unis.

Par le gouverneur,

R. D. WHITE,

Gouverneur de l'état de la Louisiane.

MARTIN BLACHE,

20 juil—30 Secrétaire d'Etat.

TABAC de la Havane—40 balles tabac Vuelta de Abajo—à vendre par MATEO FIOL

5 août—6 rue Bienville No. 83

TRAITES sur la Havane, à vendre par MATEO FIOL

5 août—6 rue Bienville No. 83.

IL a été arrêté dans la journée du 7 de ce mois, entre les mains d'une négresse, un billet de banque de la somme de cent piastres. Le propriétaire peut le réclamer au soussigné en produisant des preuves de propriété et en payant les frais d'insertion.

10 août—3 J. DELBROUCK, 34 St. Philippe.

UN cheval a été trouvé dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, sellé et bridé, taille d'environ 5 pieds et demi, poil roux, les quatre pieds blancs. S'adresser rue Philippe No. 124. 10 août—3

GRAISSE—396 barillots graisse, à vendre par G DORSEY,

12 août no 44 Nlle Levée

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité.

Séance du 11 Juillet 1836.

Attendu que diverses personnes blanches et de couleur, leur habitude constante, de se baigner dans le canal Carondelet et dans le bayou St Jean, contrairement à toute décence.

Et attendu que des plaintes générales et fondées, ont adressées chaque jour aux autorités de la 1re municipalité sur de tels abus, par suite desquels les citoyens se trouvent privés d'une promenade agréable, par la crainte d'exposer leurs familles au spectacle d'une telle indécence et immoralité.

Il est résolu qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne, soit blanche, soit de couleur, soit libre ou esclave, de se baigner pendant le jour dans aucune partie de la première municipalité, soit dans le fleuve Mississippi, le bassin ou canal Carondelet, le bayou St Jean, ou dans tout autre canal ou bayou dans la première municipalité, en vue du chemin public, sous peine, pour la première contravention, d'une amende de cinq piastres, et la délinquant est une personne libre, et si c'est un esclave, de dix coups de fouet, à moins que le maître de l'esclave ne préfère payer la dite amende. La peine ci-dessus prescrite sera doublée en cas de récidive. Une moitié de l'amende sera au profit du dénonciateur, sur conviction du fait par devant le Recorder de la première Municipalité, ou tout autre tribunal compétent. Le maire est autorisé, s'il le juge nécessaire, à mettre en vigueur la résolution qui précède, en stationnant des gardes sur divers points; et il chargera les commissaires de police, sous peine d'être destitués, de veiller strictement à ce que toute délinquante soient traduits par devant le Recorder ou tout autre tribunal compétent.

(Signé) PAUL BERTUS, Recordpr.

Approuvé le 21 juillet 1836.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 29 Juillet 1836.

Attendu que la recherche des titres de propriété par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraine à de grands retards dans le recouvrements sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer la rentrée:

Résolu que le voyer soit autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation.

Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures aura été préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à ce bureau dans les dix jours qui suivront cet avis.

Par ordre de la cour

W. F. C DUPLESSIS,

8 août Register des testamens

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de Navigation d'Orléans.

10 août 1836.

LA place de Secrétaire et Trésorier de la Compagnie étant vacante, par la résignation de M Samuel Morgan, une élection sera faite lundi, 15 août.

Les candidats adresseront leurs demandes à la direction avant le jour fixé. 12 août

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui a Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.

27 juil—$7 EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sinnett,
S. W. Oakey,
James Carrell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—$7

A LOUER.

UNE belle maison en briques à deux étages, et très commode, située à l'encoignure des rues du Maine et Dauphine. Pour plus amples informations,